

gouvernements qui ont soit fourni de l'équipement ou contribué à l'érection de ces écoles, soit mis des bourses à la disposition de leurs diplômés.

Il convient maintenant de nous tourner vers l'avenir. J'en viens ainsi à deux points du rapport du Commissaire général: le financement des activités de l'UNRWA et le renouvellement de son mandat.

Au sujet de l'état financier de l'Organisation, M. Michelmore a souligné la gravité de la situation et les conséquences sérieuses qu'elle pourrait entraîner pour l'UNRWA dans l'accomplissement de sa tâche humanitaire auprès des réfugiés et les répercussions défavorables à la paix et à la stabilité au Moyen-Orient, à moins qu'il n'y soit apporté quelque rectification. Le Commissaire général a indiqué un certain nombre de mesures qu'il a prises et qui résultent en économies budgétaires. Cependant il s'avère évident que ces seules mesures sont insuffisantes. Jusqu'à date le fardeau financier fut partagé par un certain nombre de pays qui au cours des années ont contribué régulièrement au budget de l'Office. Nous nous devons de reconnaître ici le caractère exceptionnellement généreux des contributions fournies à l'Office par les Etats-Unis d'Amérique et la Grande-Bretagne. A ces contributions et à celles des autres donateurs il faut ajouter celles, très importantes, que les pays d'accueil ont fourni sous différentes formes. Il est également à propos de mentionner la participation de quelques organismes internationaux: l'UNESCO et l'OMS. Une autre collaboration non moins efficace est l'assistance des nombreuses organisations privées. Le gouvernement canadien a pris bonne note des commentaires du Commissaire général sur la situation financière présente de l'Office et c'est à la lumière des observations et conscient de l'appel de M. Michelmore qu'il examinera dans un esprit constructif la question de sa contribution.

Le second problème a trait au renouvellement du mandat de l'UNRWA. Comme vous le savez, le mandat actuel de l'UNRWA qui avait été renouvelé seulement pour un an se terminera le 30 juin 1966. Le Commissaire général souligne dans son rapport que s'il doit pouvoir organiser son programme d'activités sur une base stable et économique, l'Office doit être assuré d'un mandat d'une durée plus longue. Le gouvernement canadien est d'accord avec le principe qu'un mandat plus long, de trois ans peut-être, faciliterait de beaucoup l'organisation du travail de l'Office. Il accordera à cette question toute l'attention qu'elle mérite, en tenant compte évidemment des autres propositions qui pourraient être soumises au cours de nos débats.

Au terme de mon intervention, vous me permettez, M. le Président, de citer le dernier paragraphe du texte de l'inscription de la plaque qui a été dévoilée lors des cérémonies d'inauguration du Centre de formation professionnelle de Sibline en 1962, car il exprime mieux que je ne saurais le faire non seulement les motifs qui ont inspiré mon intervention, mais aussi le fait que la coopération internationale, loin d'être un vain mot, constitue une réalité constructive.